Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

ORDONNANCE NUMÉRO OCA26 29 0228

EXEMPTION DE STATIONNEMENT
4 519, BOULEVARD DES SOURCES

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 novembre 2026, a décrété l'ordonnance OCA26 29 0228, en vertu des articles 228.1 et 228.2 du Règlement de zonage CA29-0040, exemptant le propriétaire du lot 1 389 316 de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement extérieure moyennant une contribution de 2 000 $ au fonds de compensation, dans le cadre de la transformation d'un bâtiment commercial situé au 4 519, boulevard des Sources.

Cette ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce quatrième jour du mois de novembre 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,



M^e^ Jean-François Gauthier, MBA, OMA

/jc